

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9803
15 mai 1970

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le 30 avril 1970, le Sous-Comité ad hoc créé en application de la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, a soumis un rapport provisoire au Conseil de sécurité (S/9771).

Après consultations de tous les membres du Conseil de sécurité, le Président déclare que ceux-ci ont pris acte de ce rapport et se sont mis d'accord pour que le Sous-Comité ad hoc poursuive ses travaux conformément à son mandat afin de pouvoir formuler ses recommandations au Conseil de sécurité à la fin du mois de juin 1970 au plus tard.